



ORLÉANS

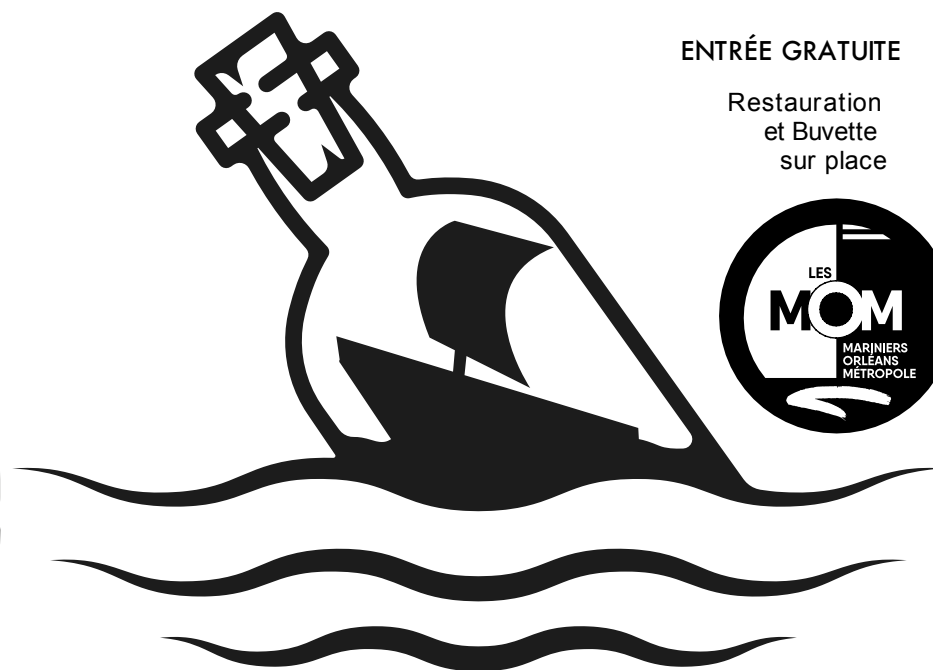
BORDS DE LOIRE
QUAI DU FORT
ALLEAUME

VIDE-GRENIERS DES MARINIERS

DIMANCHE 1 JUIN 2025
De 7h00 à 18h00

ENTRÉE GRATUITE

Restauration
et Buvette
sur place



Organisée par l'Association les **MARINIERS ORLÉANS MÉTROPOLE**

Participation : Inscription au 06 89 45 66 34 / 2,50€, le mètre linéaire (minimum 2mètres)

REGLEMENT DU VIDE-GRENIERS DES MARINIERS D'ORLEANS METROPOLE
DIMANCHE 01 JUIN 2025

- Article 1**
Dans le cadre de leurs actions associatives, Les Mariniers d'Orléans Métropole organisent
« Un vide-greniers » **le dimanche 01 juin 2025, de 7h à 18 h.**
L'objet du vide-greniers est de permettre à toute personne, professionnelle ou non, d'exposer des articles de brocante en vue de les vendre.
- Article 2**
En accord avec la lettre circulaire de Monsieur le préfet de la Région Centre du 24 juin 1999, le vide-greniers est ouverte à tous. En fonction de la législation en vigueur, le registre coté et paraphé par le commissaire centre de la police d'Orléans sera remis par les organisateurs, dans les trois jours suivant la manifestation, à qui de droit. Il contiendra les noms des participants, leur adresse, les numéros et dates de délivrance des pièces d'identité fournies et la référence au registre du commerce.
Le comité d'organisation peut refuser l'accès au site à toute personne qui ne satisfait pas aux dispositions du présent règlement.
- Article 3**
Le vide-greniers est déclaré en fonction de la législation en vigueur et placée sous la responsabilité directe du ou la Président(e) Les Mariniers d'Orléans Métropole se tiendra sur la rive droite des quais de Loire, située quai du Fort Alleaume au niveau du pont Thinat / Capitainerie.
L'emplacement étant mis à la disposition Les Mariniers d'Orléans Métropole, il appartiendra à chaque exposant de respecter le lieu et de **le rendre propre en fin de manifestation.**
- Article 4**
La conception, la mise en place et l'attribution des emplacements sont de la seule responsabilité des organisateurs de l'association des Les Mariniers d'Orléans Métropole.
- Article 5**
Le prix de l'installation des déballages est fixé à **2,5 €** du mètre linéaire avec minimum de réservation de **deux mètres.**
- Article 6**
Aucun commerce d'objet neuf n'est autorisé.

Aucun commerce de nourriture même transformée sur place n'est pas autorisé à s'installer sans l'accord préalable du président des Mariniers d'Orléans Métropole.

Tout déchet devra être enlevé par l'exposant.
- Article 7**
Pour confirmer l'inscription, envoyez **par mail** à l'adresse suivante : brocantemom@gmail.com
ou **par courrier** à : Mr Roger William – 34 rue des bouleaux – 45800 St Jean de Braye

les documents suivants :
 - Bulletin d'inscription dûment rempli
 - Photocopie recto-verso d'une pièce d'identité pour le registre obligatoire
 - Photocopie de l'inscription au registre du commerce pour les professionnels
 - Chèque de réservation de **5€** à l'ordre des Mariniers d'Orléans Métropole (MOM)
 - Preuve du virement sur le RIB suivant - IBAN 1027 8374 9800 0119 8520 167 – BIC CMCIFR2A avec l'intitulé du virement précisant votre NOM et prénom
- Article 8**
Le paiement complémentaire (si plus de 2 mètres) sera effectué auprès des membres des Mariniers d'Orléans Métropole et/ou de leurs représentants au cours de la matinée du dimanche.
Ce paiement reste acquis en cas de départ prématuré au cours de la journée.
Un reçu d'inscription et paiement sera remis à l'exposant.
- Article 9**
Les inscriptions pourront être closes sans préavis si l'afflux d'exposants dépassait les capacités du lieu de la brocante.
- Article 10**
La participation à la brocante vaut acceptation du présent règlement, que des Mariniers d'Orléans Métropole se réserve le droit de modifier en cas de nécessité absolue.

Le VIDE-GRENIERS DES MARINER D'ORLÉANS MÉTROPOLE

se déroulera le

DIMANCHE 01 JUIN 2025

Sur les quais de LA LOIRE à ORLEANS – quai du Fort Alleaume / Capitainerie

ACCUEIL DES PARTICIPANTS à partir de 7h jusqu'à 18 H

PRIX DU METRE LINEAIRE : 2,5 €

Les **MoM** comptent sur votre présence, vous remerciant de votre participation, et comptent sur le bon respect du règlement intérieur de l'évènement (joint au présent bulletin d'inscription).

MODALITES D'INSCRIPTION :

Afin que l'organisation de cette journée soit une réussite, les exposants devront respecter les indications suivantes :

Adresser à **Monsieur William ROGER**

Avant le 26 mai 2025 Les éléments ci-dessous:

1. le présent **formulaire d'inscription**
2. la photocopie recto verso de la **carte d'identité (ou Permis de conduire) du titulaire de l'inscription**

POUR LES PROFESSIONNELS : **La photocopie de votre inscription au Registre du Commerce**

3. **Une enveloppe timbrée** à l'adresse du titulaire de l'inscription ou **une adresse e-mail**, pour le retour de l'autorisation qui confirmera votre inscription et **un chèque de réservation de 5 € ou preuve de virement à l'ordre des Mariner d'Orléans Métropole (correspondant au minimum, soit 2 m L) non remboursable.**

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA PAS ETRE ENREGISTRÉ

Les inscriptions ne seront acceptées que dans la limite des places disponibles.

Les personnes dont l'inscription ne serait pas retenue seront prévenues par courrier ou e-mail

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Monsieur **William ROGER** au **06 89 45 66 34** ou par e-mail : brocantemom@gmail.com

Coupon à adresser en retour avant le 26 mai 2025

A Monsieur William ROGER – 34, rue des Bouleaux – 45800 Saint-Jean-de-Braye

NOM..... Prénom.....
Téléphone.....
ADRESSE.....
.....
ADRESSE E- MAIL.....
PROFESSION (pour les professionnels).....
Nombre de mètres retenus (par tranche de 2 ml)
☐ 2 ML ☐ 4 ML ☐ 6 ML ☐ 8 ML ☐ 10 ML ☐ 12 ML ☐ 14 ML

IMPORTANT : aucune inscription ne sera prise en l'absence du versement réservation de 5€

- La bonne réservation vous sera confirmée par e-mail ou voie postale
- **Joindre la photocopie des papiers d'identité** (ou inscription au Registre du Commerce pour les professionnels) et un chèque ou preuve de virement de **réservation de 5 € à l'ordre des Mariniers d'Orléans Métropole**

L'encaissement complémentaire se fera sur place.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la manifestation.

Date et signature